

## Fiche technique

### 1. Conditions d'attribution de l'aide Leader

Les projets sélectionnés doivent correspondre à la stratégie locale définie à l'échelle du Pays Mellois, et intégrer une fiche-action. Ils doivent être localisés sur tout ou partie du territoire du Mellois. Ils peuvent aussi faire l'objet d'une coopération avec un partenaire national ou européen.

Les actions aidées sont celles qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie et qui auront un impact sur le développement du territoire mellois.

### 2. Mécanisme de financement

L'enveloppe financière Leader (FEADER) du Pays Mellois s'élève à 1,4 millions d'euros pour la période 2007-2013, répartie au sein des fiches-actions.

Le financement Leader doit respecter les principes suivants :

- le co-financement européen s'appuie sur les financements publics obtenus (*de l'État, des collectivités locales, des Établissements publics...*),
- le taux de co-financement Leader atteint 55% des dépenses éligibles, co-financées par l'aide nationale,
- le cumul autorisé des financements nationaux et européens est variable selon les types d'opération en fonction des règlements européens (*type de bénéficiaire, dépense éligible, taux d'aide publique maximum...*).

L'aide du FEADER sera versée par l'organisme payeur au porteur de projet **après le paiement des financements nationaux.**



### 3. Pièces à fournir pour constituer le dossier

#### Pour tous les demandeurs

- Lettre de demande de subvention,
- Exemple original du formulaire de demande d'aide fourni par le Pays Mellois, complété et signé,
- Notice explicative du projet,
- Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (*devis, attestations, éventuellement fiches de paies antérieures...*),
- Relevé d'identité bancaire ou postal (*ou copie lisible*),
- Certificat d'immatriculation indiquant le n°SIRET ou n°PACAGE (*pour les agriculteurs*),
- Attestation sur l'honneur permettant de justifier de la situation du demandeur au regard de la TVA,
- Tout document permettant de s'assurer que le demandeur a obtenu la participation des cofinanceurs, si le demandeur a sollicité et obtenu des subventions d'autres financeurs sans utiliser le présent formulaire,
- En cas d'acquisition immobilière, un titre de propriété et un document justifiant le caractère onéreux si ce titre ne le justifie pas,
- Pour les projets d'immeubles et les travaux : l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux.

#### Pour une collectivité ou un établissement public

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement, et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention.

#### Pour une association

- Récépissé de déclaration en Préfecture,
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement,
- Statuts de l'association,
- Budget de l'association en N-1 et N-2, ainsi que le prévisionnel de l'année en cours.

#### Pour une société ou une entreprise privée

- Preuve de l'existence légale (*extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné*),
- Présentation de la structure demandeuse (*sur la base de documents existants : plaquette, organigramme présentant la structure qui demande l'aide...*),
- Liste des aides publiques directes et indirectes perçues dans les 3 années qui précèdent la signature du présent document et notamment celles reçues au titre des règlements de minimis (*Règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 ou Règlement (CE) n°69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001*).

#### Pour une personne physique

- En l'absence de n°SIRET ou n°PACAGE : copie d'une pièce d'identité,
- Éléments justifiants de l'existence de l'indivision et des noms des personnes composant l'indivision (*le cas échéant*).

NB : des pièces complémentaires pourront être demandées selon le type de projet.